



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 04 novembre 2024

EN RÉSUMÉ

Nominations

Etienne Gayat, professeur d'anesthésie et de médecine des soins intensifs, ancien conseiller spécial santé au cabinet de Sylvie Retailleau au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a été nommé directeur général adjoint de l'AP-HP.

David Karle, directeur d'hôpital, devient responsable du département du programme de modernisation au service des retraites de l'État à Bercy.

Salima Saa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, vient de constituer son cabinet qui sera composé, entre autres, de Denis Roth-Fichet, directeur du cabinet, et Alexandre Mompeu-Lebel, chef du cabinet et conseiller affaires internationales.

Dinh-Phong Nguyen, médecin de santé publique, est nommé conseiller santé publique, prévention, numérique au cabinet de Geneviève Darrieussecq, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins.

Deux nouveaux vice-présidents du Sénat ont été désignés. Didier Mandelli, sénateur LR de la Vendée, et Anne Chain-Larche, sénatrice LR de Seine-et-Marne.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

PLFSS – Le PLFSS pour 2025 est officiellement transmis au Sénat. Les élus de la Chambre haute auront quinze jours pour examiner le texte, ainsi que le prévoit l'article 47-1 de la Constitution auquel le gouvernement a eu recours, le délai de quinze jours commençant à courir dès ce samedi. En ayant activé l'article 47-1, l'exécutif peut reprendre certains amendements votés dans le cadre de l'examen du PLFSS à l'Assemblée nationale, qui seront ajoutés à son texte initial, que les sénateurs étudieront. Parmi ceux-ci, un amendement favorisant le cumul emploi-retraite des médecins. Prévu après l'article 3, il vise à relever le plafond de revenu permettant de bénéficier dudit régime, alors qu'actuellement seuls 7% des médecins y sont éligibles, avec un plafond fixé à 19 000 euros par an. Le rapporteur général du texte à l'Assemblée nationale Yannick Neuder, tout comme plusieurs députés EPR avaient déposé des amendements similaires à celui-ci.

En outre, le gouvernement retient également un autre de ses amendements, prévu à l'article 8 du PLFSS, visant à lutter contre la fraude sociale. Celui-ci prévoit "d'étendre le champ d'application du droit de communication dont disposent les agents des organismes du recouvrement pour l'accomplissement de leur mission de lutte contre la fraude, aux situations hors contrôle comptable d'assiette et lutte contre le travail illégal", est-il indiqué à l'exposé des motifs.

Outre ces quelques amendements cités plus haut, dont la liste n'est pas exhaustive, Matignon précise que le gouvernement en présentera de nouveaux, et sera amené à redéposer certains amendements, déposés à l'Assemblée nationale, mais qui n'ont pas pu être votés.